

Modalités de mise à jour de la liste régionale des métiers porteurs éligibles au dispositif Transitions collectives en Occitanie

Rappel du contexte

Le projet de reconversion professionnelle porté par un salarié dans le cadre d'un parcours de Transitions collectives (Transco) doit viser une reconversion vers un des métiers ciblés dans la liste régionale des métiers porteurs.

Cette liste établie par le Préfet de région a été validée préalablement par le CREFOP le 18 décembre 2020.

Elle comporte 76 familles de métiers réparties dans 15 domaines professionnels différents.

Les familles de métier sont identifiées au niveau régional. Elles pourront l'être au niveau territorial, seulement, dans un deuxième temps.

La liste est consultable sur le site internet de la DREETS Occitanie sous :

https://occitanie.dreets.gouv.fr/sites/occitanie.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/crefop_bureau_201218_avis.pdf

Cette liste est évolutive. Elle pourra faire l'objet de plusieurs mises à jour annuelles.

La présente note détermine les modalités de mise à jour de la liste.

Modalités de collecte des propositions de nouveaux métiers

Qui ? Les acteurs de l'économie, de l'emploi-formation, les parties prenantes au déploiement du dispositif de Transitions collectives et notamment les plateformes territoriales, les OPCO... peuvent faire des propositions argumentées d'intégration de nouveaux métiers dans la liste régionale. Des propositions de mise à jour de la liste peuvent également être à l'initiative de l'association Transitions Pro Occitanie (ATPro Occitanie) dès lors qu'elle constate qu'un métier considéré comme "porteur" n'apparaît pas dans la liste régionale.

Comment ? En complétant le formulaire annexé à la présente note et disponible sur le site internet de l'Association Transitions Pro Occitanie sous :

<https://www.transitionspro-occitanie.fr/actualites/252-propositions-de-nouveaux-metiers-a-la-liste-des-metiers-porteurs-et-ou-en-difficultes-de-recrutement-2>

Où ? L'Association Transitions Pro Occitanie centralise toutes les propositions. La fiche doit être adressée à l'adresse courriel suivante : metiersporteurs.crefop@transitionspro-occitanie.fr

A noter : Il est important de joindre au formulaire, les documents sources qui argumentent la demande ou bien les liens pour les trouver.

La grille d'instruction du Carif Oref jointe à la présente peut servir de guide.

Procédure de sélection

L'instruction des propositions :

L'Association Transitions Pro Occitanie réceptionne les demandes et les soumet au Carif Oref, pour analyse, après vérification des éléments joints.

Le Carif Oref est chargé d'expertiser les propositions en associant le cas échéant Pôle-emploi et le service études statistiques et évaluations (SESE) de la DREETS.

Validation et inscription des nouveaux métiers dans la liste régionale :

La proposition de mise à jour de la liste régionale des métiers porteurs Transco est soumise pour examen à la commission n°3 du CREFOP "Anticipation des besoins en entreprises et développement de l'alternance", coprésidée par les partenaires sociaux.

Le Bureau du CREFOP valide la liste définitive avant sa publication par le Préfet de région.

Rétroplanning indicatif des mises à jour

Jour J : Validation par le bureau du CREFOP

J-20 : Examen des propositions par la commission n°3 du CREFOP

J-25 : Inscription à l'ordre du jour de la commission n°3

J-35 à J-25 : Instruction par le Carif Oref

J-36 : Date limite de réception des formulaires par ATPro Occitanie*

*les demandes seront analysées au fur et à mesure de leur réception